



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE
L'UNION
DIRECTION B
- DÉPARTEMENT THÉMATIQUE -**

NOTE

**Les négociations de l'OMC: état des lieux
(septembre 2008)**

Contenu: Les négociations du Cycle de Doha engagées en 2001 ont achoppé en juillet dernier sur la mise en place d'un mécanisme de clause de sauvegarde sur les importations agricoles. En fait, depuis le début, les négociations ont été polarisées par l'agriculture et les produits industriels. Il est certes difficile de prévoir si et quand elles pourront reprendre compte tenu des prochaines échéances électorales aux Etats-Unis et en Europe. Quoiqu'il en soit, une reprise des négociations ne semble pouvoir se faire qu'en respectant l'équilibre entre les composantes agricoles et industrielles et l'exigence d'équité, à savoir le principe d'une réciprocité imparfaite entre pays développés et PED.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

**EXCLUSIVEMENT À USAGE INTERNE
DU PARLEMENT EUROPÉEN**

Cette note a été rédigée de sa propre initiative.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteur: Dominique Delaunay
Département thématique

Manuscrit achevé en septembre 2008

Cette note d'information est disponible sur l'[intranet](#) du Département thématique de la Direction Générale pour les Politiques Externes de l'Union.

La note d'information est également disponible dans le catalogue de la [bibliothèque](#).

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par e-mail:
xp-poldep@europarl.europa.eu.

Bruxelles, Parlement européen, 4 septembre 2008

Les négociations de l'OMC: état des lieux (août 2008)

1-Les raisons de l'échec des négociations

Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, avait décidé d'organiser en juillet dernier une conférence ministérielle à Genève en vue de boucler les négociations du Cycle de Doha. Après neuf jours d'intenses négociations, les 135 pays membres de l'OMC se sont séparés sans parvenir à un accord. Celles-ci ont échoué principalement en raison du désaccord entre les Etats-Unis, la Chine et l'Inde sur les importations agricoles.

Le désaccord a porté principalement sur le **mécanisme de clause de sauvegarde sur les importations agricoles**, c'est-à-dire sur la fixation d'un seuil à partir duquel les pays importateurs seraient autorisés à augmenter les tarifs douaniers sur les marchandises pour faire face à une hausse soudaine des importations ou à une baisse excessive des prix. L'Inde et la Chine souhaitaient que le seuil de déclenchement du mécanisme de sauvegarde soit le plus bas possible afin de protéger leur agriculture, tandis que les Etats-Unis estimaient qu'il s'agissait d'un système dangereux risquant de devenir une arme protectionniste.

D'autres points de divergence ont concouru à l'échec des négociations:

-La Chine est revenue sur ses engagements en refusant d'abaisser ses droits de douane agricoles sur trois produits-clefs: **le coton, le riz et le sucre**, et de participer aux accords sectoriels en matière de réduction tarifaire sur les produits industriels. Cette volte-face a posé un problème majeur pour les pays en développement dépendants d'un petit nombre de produits d'exportation comme la Thaïlande pour le riz, les pays africains et l'Inde pour le coton et le Brésil pour le sucre;

-Le problème du **coton** qui oppose les producteurs africains (Bénin, Burkina-Faso, Mali et Tchad) aux Etats-Unis. Les premiers réclamant une baisse de 82% des soutiens internes américains à la production;

-Le problème de la **banane**: les producteurs latino-américains reprochent à l'Union européenne de pratiquer des taxes prohibitives sur leurs bananes. L'UE s'est déclarée prête à réduire la taxe de 176 euros la tonne à 144 euros la tonne en 2016. Le principe d'un accord avait pourtant été acté. Cependant les pays ACP, qui bénéficient d'un accès privilégié au marché européen pour leurs bananes, ont menacé de bloquer un éventuel accord global faute d'une compensation financière;

-le problème des **indications géographiques**: l'UE souhaite que les appellations d'origine contrôlée qui s'appliquent aux vins et spiritueux soient étendues aux autres produits alimentaires comme le jambon de Parme. Les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie s'y opposent considérant que ce dossier n'a pas sa place dans les négociations de Doha.

-Enfin, l'Afrique-du-Sud, l'Argentine et la Chine ont continué à s'opposer à une **ouverture de leurs marchés industriels**.

2-Conséquences de l'échec des négociations

Même s'il est difficile de dire qui sont les gagnants et qui sont les perdants, on peut toutefois observer que:

-Pour **les grands pays agricoles**, les conséquences varient selon que l'agriculture est subventionnée ou pas:

Ainsi faute d'accord, l'UE et les Etats-Unis, n'auront pas à baisser leurs droits de douane ni à diminuer leurs subventions.

Mais, les autres grands exportateurs de produits agricoles comme l'Argentine, le Brésil, le Canada, l'Australie, qui espéraient une baisse des droits de douane et des subventions pour exporter davantage en sont pour leurs frais.

Seuls les pays les plus protectionnistes dans le domaine agricole comme le Japon ou la Suisse, qui imposent des droits de douane très élevés sur les importations (700% sur le riz au Japon) pour défendre leur production, sortent véritablement gagnants de l'échec de Doha.

-Les **grands pays industrialisés**, UE, Etats-Unis, Japon, Chine attendaient que les pays émergents ouvrent leurs marchés à leurs produits industriels en diminuant leurs propres droits de douane. Ce que la Chine et l'Inde notamment se refusent à faire. Les industries automobile ou pharmaceutique des pays émergents demeureront à l'abri de droits de douane élevés. Cela représente une perte pour les grandes entreprises occidentales même s'il faut admettre que celles-ci se développent de plus en plus à l'étranger par croissance externe.

-Dans le domaine des **services** (travaux publics, télécommunications, services financiers, assurances, santé et tourisme) l'ouverture des marchés des pays émergents aurait pu offrir de nouveaux débouchés aux pays industrialisés et en particulier à l'Union européenne qui pouvait espérer des gains importants dans ce secteur où elle occupe une position stratégique.

-Enfin, pour **les pays les plus pauvres**, dont une majorité de pays africains, qui n'avaient rien à redouter d'un accord puisqu'ils sont dispensés de toute ouverture de leurs marchés, ils ne bénéficieront pas de la suppression totale des droits de douane dans les pays développés dont devaient bénéficier 97% de leurs exportations.

3-Les conditions d'une reprise des négociations

Dans une allocution prononcée le 13 août dernier lors de la Conférence tenue à New Delhi sur le partenariat mondial pour le développement, Pascal Lamy a déclaré que le Cycle de Doha ne devait pas achopper sur la question du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture destinée aux pays en développement. *"Après l'échec des négociations, a-t-il ajouté, de nombreuses voix se sont élevées pour demander que ce qui avait été obtenu reste sur la table. Ce qui est maintenant sur la table est beaucoup trop important, en particulier pour les pays en développement, pour que l'on renonce à ces négociations"*.

Pascal Lamy continue de penser que *"seul un résultat équilibré du Cycle de Doha peut permettre une forte poussée pour stimuler la croissance économique et amener de meilleures perspectives pour le développement. Un accord aurait constitué un signe positif au moment où le ralentissement de l'économie mondiale, confrontée à la flambée des matières premières alimentaires, à l'explosion des prix de l'énergie et à la crise du crédit, fait craindre une montée du protectionnisme"*. IL a déclaré qu'il allait *"essayer de remettre le train sur les rails"*.

Toutefois, compte tenu des prochaines échéances électorales aux Etats-Unis comme dans l'Union européenne, il est encore difficile de prévoir quand les négociations pourront reprendre. Entre temps, un nouveau Directeur général devrait être nommé à la tête de l'OMC en 2009 et il n'est pas certain que Pascal Lamy se succède à lui-même. D'ici là, cet échec risque d'encourager la multiplication des accords bilatéraux dont les pays les plus pauvres risquent de pâtir. Ce nouvel échec intervenant après sept ans d'intenses négociations traduit la difficulté à mettre en place un système commercial multilatéral fort fondé sur des règles acceptées par les membres de l'OMC. En attendant une éventuelle reprise des négociations, le commerce international reste toujours organisé selon les règles qui ont été acceptées lors du précédent cycle de négociations, l'Uruguay Round.

Comme l'a rappelé Pascal Lamy devant la Commission INTA le 29 mai dernier, les négociations ont été depuis le début polarisées par l'agriculture et les produits industriels. Il est admis depuis la conférence de Hong-Kong que les concessions doivent se faire de la façon suivante: les pays développés doivent réduire leurs subventions et leurs protections tarifaires pour obtenir en échange un meilleur accès aux marchés des pays en développement pour leurs produits industriels.

Dans ce cadre, la première contrainte est de **respecter l'équilibre entre les composants agricoles et industrielles**. Cet équilibre repose sur un socle de trois éléments:

- la réduction des subventions agricoles;
- la réduction des tarifs douaniers agricoles;
- la réduction des tarifs douaniers sur les produits industriels.

Sur ce principe d'équilibre se greffe en second lieu **une exigence d'équité**: l'objectif du Cycle de Doha est de favoriser le développement, c'est pourquoi, le principe d'une réciprocité imparfaite doit s'appliquer, les pays développés consentant davantage d'efforts que les PED.

Ces conditions demeurent toujours le préalable à toute reprise des négociations.

Annexe

Répartition des exportations mondiales de marchandises (en milliards de dollars)

-Agriculture	945	8,2%
-Energie	2 277	19,8%
-Produits manufacturés	8 257	72,0%